

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL AU COURS DE SA QUARANTE-TROISIÈME SESSION

QUESTIONS ÉCONOMIQUES

1245 (XLIII). Rapport annuel de la Commission économique pour l'Europe

Le Conseil économique et social

1. *Prend acte* du rapport annuel de la Commission économique pour l'Europe relatif à la période du 30 avril 1966 au 28 avril 1967¹, des opinions exprimées au cours des débats, ainsi que des résolutions et des autres décisions adoptées par la Commission à sa vingt-deuxième session²;

2. *A*; *prouve* le programme de travail et l'ordre de priorité que contient le rapport³.

1495^e séance plénière,
21 juillet 1967.

1246 (XLIII). Rapport annuel de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient

Le Conseil économique et social

1. *Prend acte* du rapport annuel de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient pour la période du 5 avril 1966 au 17 avril 1967⁴, ainsi que des recommandations et résolutions qui figurent dans les deuxième et troisième parties de ce rapport;

2. *Approuve* le programme de travail et l'ordre de priorité qui figurent dans la cinquième partie du rapport;

3. *Se félicite* des progrès et réalisations que la Commission a accomplis pendant ses 20 années d'existence, tels qu'ils ressortent de la discussion qu'elle a consacrée au vingtième anniversaire de la Commission, question qui faisait l'objet du point 4 de l'ordre du jour de la Commission, à sa vingt-troisième session.

1495^e séance plénière,
21 juillet 1967.

¹ Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-troisième session, Supplément n° 3 (E/4329).

² *Ibid.*, troisième partie.

³ *Ibid.*, cinquième partie.

⁴ *Ibid.*, Supplément n° 2 (E/4358).

1247 (XLIII). Rapport annuel de la Commission économique pour l'Amérique latine

Le Conseil économique et social

1. *Prend acte* du rapport annuel de la Commission économique pour l'Amérique latine relatif à la période du 13 mai 1966 au 13 mai 1967⁵, ainsi que des recommandations et des résolutions qui figurent dans la deuxième et la troisième partie de ce rapport;

2. *Approuve* le programme de travail et l'ordre de priorité qui figurent dans la cinquième partie du rapport.

1495^e séance plénière,
21 juillet 1967.

1248 (XLIII). Rapport annuel de la Commission économique pour l'Afrique

Le Conseil économique et social

1. *Prend acte* du rapport annuel de la Commission économique pour l'Afrique pour la période du 24 février 1965 au 25 février 1967⁶, ainsi que des recommandations et résolutions qui figurent dans les deuxième et troisième parties de ce rapport;

2. *Approuve* le programme de travail et l'ordre de priorité qui figurent dans la cinquième partie de ce rapport;

3. *Félicite* la Commission économique pour l'Afrique des mesures qu'elle a prises pour l'accroissement de ses activités.

1495^e séance plénière,
21 juillet 1967.

1259 (XLIII). Planification et projections économiques

Le Conseil économique et social,

Reconnaissant que la planification du développement est un moyen important d'organiser les efforts de façon

⁵ *Ibid.*, Suppléments nos 4 et 4A (E/4359 et E/4359/Add.1).

⁶ *Ibid.*, Supplément n° 5 (E/4354).